

Le uest

Janvier 2024-NO 155 La revue des Saint-Rochois (es)

PROCHAINE RENCONTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 6 février 2024,
à 20 h, au 270, Route 125**



Pierre Mercier, maire

Conseillers :

Siège 1 : poste vacant

Siège 2 : Charles Smith

Siège 3 : Josianne Chayer

Siège 4 : Francis Mercier

Siège 5 : Sylvain Lafortune

Siège 6 : Jean Bélanger

Sherron Kollar,

Directrice générale

et greffière-trésorière poste 7550

Gaétan Hudon,

Inspecteur municipal, poste 7551

inspecteur@saint-roch-ouest.ca



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature



MAIRIE

270, Route 125, Saint-Roch-Ouest
(Québec) J0K 3H0

T 450-588-6060 **F** 579-795-0358

www.saint-roch-ouest.ca • info@saint-roch-ouest.ca

HORAIRE

Mardi, Mercredi & Jeudi • 8 h 30 à 16 h 30

Depuis 1921



• Mot du Maire •

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),

Je profite de cette première publication de l'année pour vous souhaiter, au nom de toute l'équipe, mes meilleurs voeux pour 2024. Que la santé vous accompagne vous et vos proches durant toute l'année.

Dans un tout autre ordre d'idée, le 19 décembre dernier, le conseil a adopté le budget 2024. Ce dernier vous est présenté à l'intérieur de la revue municipale, ainsi que le nouveau taux de taxe pour 2024.

En terminant, je vous rappelle le changement au niveau de la gestion des matières résiduelles (depuis le 1er janvier 2024) Quels sont les changements induits par la déclaration de compétence par la MRC ? La responsabilité de la collecte des bacs roulants devient celle de la MRC. De ce fait, la gestion du contrat de collecte des bacs roulants (EBI), la prise des appels de citoyens, l'application des règlements de gestion des matières résiduelles et la production des outils de communication deviennent aussi de la responsabilité de la MRC.

Les écocentres ne sont pas inclus dans la déclaration de compétence et demeurent sous la responsabilité des municipalités.

Pour les citoyens, il n'y a aucun changement puisque le service de collecte porte-à-porte demeure le même en termes d'horaire, de fréquence, de quantité et de matières acceptées.

Pourquoi une déclaration de compétence ? La déclaration de compétence permet de mutualiser les ressources disponibles afin d'offrir un service de meilleure qualité à coût équitable et raisonnable pour les organisations municipales. Depuis le 4 janvier, des agents spécialisés sont en poste à la MRC pour assurer l'excellence du service aux citoyens, répondre aux demandes, fournir de l'information et accompagner les citoyens aux prises avec des problèmes spécifiques. Des mesures et des projets seront aussi mis en place pour réduire le tonnage de déchets envoyés à l'enfouissement en améliorant la récupération des matières recyclables et organiques.

Pour les joindre : gmr@mrcmontcalm.com ou 450 831-2182 poste 7045

Pierre Mercier, Maire

• Table des matières •

Mot du maire	2
Table des matières •	3
Résumé des délibérations du conseil municipal	4 à 7
Avis public	8 à 11
Mise en garde Sûreté du Québec • Fraude téléphonique envers les aînés	12
Communiqué de presse • Ouverture d'une clinique d'hiver dans Lanaudière	13
Communiqué de presse • Transport porte à porte pour les aînés	14-15
Fabrique St-Esprit	16
FADOQ St-Esprit	17
Bibliothèque Alice-Parizeau	18-19
Café des aînés • SHESOSE	20
Activité • Loisir	21
MJD de Saint-Esprit	22-23
Aire de glisse • Patinoire (municipalité Saint-Esprit) • Tournoi ballon-balai	24
Cours de danse en ligne	25
Collectifs • Collectes hivernales	26
MRC Montcalm gestion de vos matières résiduelles!	27
Bac Supplémentaire	28



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIAL BUDGET TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2023

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Il est résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2024, d'une somme de 736 914 \$, comme décrit ci-après soit adopté à l'unanimité :

		BUDGET 2024		
RECETTES			DÉPENSES	
Taxes sur la valeur foncière	562 581 \$		Administration générale	249 385 \$
Taxes sur une autre base	24 151 \$		Sécurité publique	131 394 \$
Transferts	125 182 \$		Transport	225 969 \$
Services rendus	100 \$		Hygiène du milieu	43 832 \$
Imposition de droits	5 500 \$		Aménagement, urbanisme et développement	19 900 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$		Loisirs et culture	47 926 \$
Intérêts	500 \$		Frais de financement	6 444 \$
Autres revenus	8 900 \$		TOTAL	724 850 \$
TOTAL	736 914 \$		Affectations	
			Excédent (déficit) accumulé	12 064 \$
			TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	736 914 \$

Taux des taxes pour l'exercice financier 2024

Foncière générale : **0.3920 \$ / 100 \$** évaluation

Taxe spéciale : **0,0095 \$/100 \$** évaluation

Taxes d'ordures : **173 \$ par unité de logement**

Vignette pour les bacs supplémentaires de matières résiduelles :

1^{ère} gratuite et 125 \$ chacune pour les autres.

Taxe cours d'eau : **0.0002 \$ du mètre carré de superficie**

PROJECTION PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations (2024, 2025 et 2026) se définissent comme suit

INFRASTRUCTURES

- *Travaux sur nos routes, 2024, 2025 et 2026 (700 000 \$).

BÂTIMENTS

-S. O.

MAIRIE

- Asphalter le stationnement, 2024 (50 000 \$).
- Aménager l'aire de repos 2024,2025 et 2026 (20 000 \$).

VÉHICULES

- S. O.

AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU

- Pour le bureau et la salle municipale, 2024, 2025 et 2026 (5 000 \$).

MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT

- S. O.

AUTRES ACTIFS

- Urbanisme (Schéma d'aménagement révisé), 2024 (5 000 \$).

***Différents projets seront financés par la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et de la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable.**

NOTE :

1. Le programme triennal d'immobilisation (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années du PTI.
2. L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal, ce n'est pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation.
3. Certains projets figurent au PTI sous réserve d'approbation gouvernementale.
4. Le conseil municipal peut modifier ses intentions et chaque projet doit être approuvé à l'avance.

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 JANVIER 2024

AVIS D'ÉLECTION - VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO 1

ATTENDU QUE à la suite du décès de Monsieur Luc Duval, conseiller au siège numéro 1, en date du 30 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE ce 9 janvier 2024, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 1 est déposé par directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 1 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 1 doit être comblé par une élection partielle; La directrice générale et greffière-trésorière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 1 de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au **dimanche 14 avril 2024**.

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE PAVCO INC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest est désireuse d'offrir un service d'écocentre correspondant aux besoins de l'ensemble de ses résidents et propriétaires;

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité un protocole d'entente avec l'entreprise Pavco inc.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest souhaite réaliser l'aménagement de l'aire de repos, à la mairie de Saint-Roch-Ouest, qui consiste à l'implantation de vivaces, d'arbres et d'arbustes fruitiers, avec un volet éducatif permettant aux visiteurs d'en apprendre davantage sur la biodiversité en y installant des affiches et panneaux explicatifs (comment ça pousse et quand les récolter);

Il est résolu d'approuver la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de l'aire de repos, à être présentée à la MRC de Montcalm, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité: Soutien au projet local.

COTISATION A L'ADMQ POUR L'ANNÉE 2024

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de la cotisation annuelle pour 2024 avec l'Association des directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).

ARCHIVES-MISE A JOUR

Il est résolu de mandater Archives Lanaudière pour faire la mise à jour du calendrier de conservation, du plan de classement, des dossiers semi-actifs et inactifs de nos archives 2022 et 2023.

RÈGLEMENT NUMÉRO 150-2023 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DU PLAN D'URBANISME

Il est résolu que le présent règlement 150-2023 soit adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 151-2023 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DU ZONAGE

Il est résolu que le présent règlement 151-2023 soit adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 152-2023 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DU LOTISSEMENT

Il est résolu que le présent règlement 152-2023 soit adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 153-2023 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DE CONSTRUCTION

Il est résolu que le présent règlement 153-2023 soit adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 154-2023 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est résolu que le présent règlement 154-2023 soit adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 155-2023 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DES DÉROGATIONS MINEURES

Il est résolu que le présent règlement 155-2023 soit adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2023 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES PONCEAUX ET LA CANALISATION DES FOSSÉS DE VOIES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

Il est résolu que le présent règlement 156-2023 soit adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 157-2024-DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Il est résolu que le présent règlement 157-2024 soit adopté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT ET AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM

Un avis de motion est donné pour l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement autorisant la conclusion de l'entente remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

Le projet de règlement est également déposé.

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CONFORMITÉ À LA CMQ

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité

est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 janvier 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :
 - Règlement numéro 150-2023 concernant la révision du Plan d'urbanisme;
 - Règlement numéro 151-2023 concernant le règlement de remplacement du zonage;
 - Règlement numéro 152-2023 concernant le règlement de remplacement du lotissement;
 - Règlement numéro 153-2023 concernant le règlement de remplacement de construction;
 - Règlement numéro 154-2023 concernant le règlement de remplacement des permis et certificats.
2. L'objet de ces règlements vise à remplacer les divers règlements existants à la suite de la révision du plan d'urbanisme effectuée par la Municipalité dans le cadre de la révision quinquennale de son Plan d'urbanisme.
3. Toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec, son avis sur la conformité de ces règlements au Plan d'urbanisme. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis. Les coordonnées de la Commission municipale du Québec sont :
Commission municipale du Québec 10, rue pierre-Olivier Chauveau Mezzanine
Aile Chauveau, Québec (Québec), G1R 4J3
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité des règlements au Plan d'urbanisme (règlement 150-2023) dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la CMQ son avis sur la conformité des règlements numéro 151-2023, 152-2023, 153-2023 et 154-2023.

Pour être une personne habile à voter ayant le droit de faire une demande à la CMQ, la personne intéressée est toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 janvier 2024 :

- a) Être majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle;
- b) Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;

- c) Être depuis au moins douze (12) mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé sur le territoire de la municipalité (l'inscription est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit par le propriétaire ou l'occupant demandant cette inscription);
- d) Dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble ou d'occupants d'un lieu d'affaire, il faut être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a droit de signer la demande en leur nom (l'inscription sur la liste référendaire est conditionnelle à la réception par la municipalité de la procuration);
- e) De plus, dans le cas d'une personne morale, elle doit désigner parmi ces membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 9 janvier 2024, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle (la résolution ainsi transmise est considérée comme une demande d'inscription à la liste référendaire);
- f) Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée, ni être inscrit sur la liste référendaire, à plus d'un titre.

g) DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 9 janvier 2024, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 155-2023 concernant les dérogations mineures.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 9 janvier 2024, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 156-2023 concernant l'aménagement des ponceaux et la canalisation des fossés de voies publiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 9 janvier 2024, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 157-2024 pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le projet de règlement concerne l'adoption d'un règlement autorisant la conclusion de l'entente remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 6 février 2024 à 20 h, à la mairie au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Ce projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1), le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice 2024 a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 270, Route 125, aux heures d'ouverture (mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar
Directrice générale et greffière-trésorière

MISE EN GARDE SÛRETÉ DU QUÉBEC



PUBLIC

MISE EN GARDE – Fraudes téléphoniques envers les aînés

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but? Vous mettre en confiance!
 - **Raccrochez.** Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.
- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**
 - Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.
- **On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP, dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie)?**
 - **Refusez. N'ayez pas peur de dire non et raccrochez.** Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.
- **Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (ex. petit fils, nièce) en situation de détresse (ex. accident d'auto, détention, hospitalisation) et invoquant un besoin urgent d'argent? On vous demande de surtout n'en parler à personne?**
 - **Méfiez-vous ! Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent.** Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes.
 - Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis.
 - Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de rehausser la crédibilité de cette mise en scène.

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- **Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou avec votre service de police local.**
- **Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.**

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au www.centreatifraude.ca.

Ouverture d'une clinique d'hiver dans Lanaudière

Joliette, le 4 janvier 2024 - Afin d'améliorer l'accès à des services de santé pour les Lanaudoises et les Lanaudois, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière annonce l'ouverture d'une clinique d'hiver dans la région. Cette clinique vise à répondre aux besoins de la population qui présente des symptômes de grippe, de gastro-entérite ou d'autres infections hivernales qui nécessitent une consultation médicale.

Selon les symptômes et l'évaluation effectuée par l'infirmière lors de l'appel auprès d'Info-Santé via le 811, un rendez-vous pourrait vous être attribué au besoin à cette clinique ou à une autre clinique du territoire qui offre des plages de rendez-vous. La clinique d'hiver, située au GMF-U du Sud de Lanaudière, est seulement accessible sur référence d'Info-Santé.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'il existe plusieurs options lorsque vous avez besoin de consulter pour un problème de santé : <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource>.

Le [GAP numérique](#) reste également toujours accessible en ligne en tant qu'outil d'évaluation pour vous orienter vers les ressources qui pourront répondre à votre besoin de santé. Si votre état ou celui d'un proche nécessite des soins rapidement, rendez-vous à l'urgence la plus proche.

- 30 -

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy
Directrice des communications et des relations publiques
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca

260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Communiqué de presse

MRC de Montcalm



Pour diffusion immédiate

LE TRANSPORT PORTE À PORTE POUR LES ÂÎNÉS BONIFIÉ JUSQU'EN MARS 2024

Sainte-Julienne, le 19 décembre 2023 – La MRC de Montcalm est fière d'annoncer le maintien jusqu'au 31 mars 2024 de la bonification du transport collectif pour les aînés. Le projet, initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2023, sera prolongé de 3 mois supplémentaires afin de mesurer adéquatement les résultats.

Ce projet-pilote est possible grâce à une aide financière accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Cette aide financière de 61 171\$ accordée par le *Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés (MADA) / Volet 2 – implantation de projets pilotes en transport collectif* a permis la mise en place des services suivants, et ce, spécialement en lien avec le plan d'action MADA :

- Promotion du service du transport adapté et collectif auprès des aînés (65 ans et plus) du territoire;
- Mise en place d'un projet-pilote, du 1^{er} mai 2023 au **31 mars 2024** (nouvelles dates), de 4 navettes spéciales permettant aux aînés d'effectuer leurs emplettes et sorties localement (épicerie, rendez-vous médicaux, bibliothèque, etc.);
- Service de porte à porte.

Les navettes offertes de 10h à 14h en semaine et sur réservation seront réparties selon les circuits suivants :

- Navette # 1 - Saint-Jacques / Sainte-Marie-Salomé / Saint-Alexis / Saint-Liguori
- Navette # 2 - Saint-Esprit / Saint-Roch-de-l'Achigan / Saint-Roch-Ouest
- Navette # 3 et 4 – Sainte-Julienne / Saint-Calixte / Saint-Lin-Laurentides



1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
F : 450 831-2647
T : 1 888 242-2412 (sans frais)
info@mrcmontcalm.com

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h

Communiqué de presse

(suite)

À propos de la MRC de Montcalm

Notre territoire formé de 10 municipalités locales offre à près de 60 000 citoyens un cadre de vie enchanteur, près de la nature tout en étant à proximité des grands centres tels que Laval, Montréal et Joliette. Nos terres fertiles regorgeant d'histoires et d'une culture forte font partie de nos richesses. Notre zone agricole qui couvre un peu plus de 60% de la région est la plus active et prospère au Québec. Un secteur récréotouristique en pleine croissance, des industries florissantes et des Montcalmois et Montcalmoises des plus chaleureux !

- 30 -

Source :

Madame Stéphanie Therrien, B.comm. OMA
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
Directrice des communications, de la culture et du tourisme
MRC de Montcalm
stherrien@mrcmontcalm.com



MOT DE NOTRE ÉGLISE

Fête de Pâques hâtive cette année.

Nous venons à peine de terminer les fêtes que déjà Pâques apparaîtra bientôt dans le décor puisqu'il arrive assez tôt cette année, soit le 31 mars 2024

Carême 2024

Thème : Viens, Seigneur! Ouvre-nous le chemin.

Par conséquent, notre carême 2024 débutera le mercredi 14 février. Aucune cérémonie officielle se tiendra en notre église cette journée. Ainsi l'imposition des cendres se fera le dimanche suivant après la prière pénitentielle.

Horaire des célébrations importantes dans la montée vers Pâques

17 mars : Célébration communautaire du pardon : Absolution collective

24 mars : Dimanche des rameaux : bénédiction des rameaux

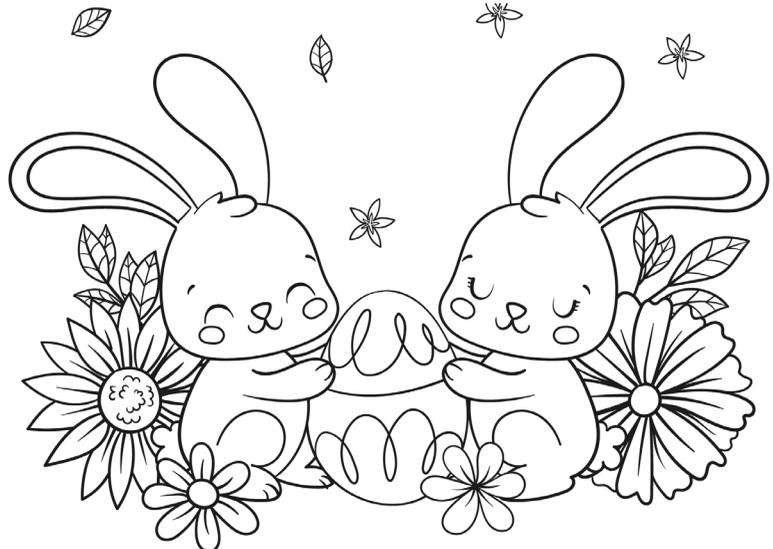
28 mars : Jeudi Saint: Célébration de la Cène du Seigneur:

Saint-Esprit (19 h 30)

29 mars : Vendredi Saint : Célébration de la passion du Christ :

Sainte-Julienne : (15 h)

31 mars : Jour de Pâques : Célébration de la Résurrection du Christ : (9 h)



CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT

Hommages à nos membres de 75-80 ans, **merci** de votre présence à cette belle journée reconnaissance!

● ACTIVITÉS ●

au 21 rue Principale à Saint-Esprit

Tous les mardis de 13 h à 16 h 15

Beaucoup de plaisir, d'éclats de rire et merci à toutes et tous de participer à la continuité de nos activités.

13 février 11 h 30 : dîner de St-Valentin au restaurant Benny, donnez vite votre nom afin d'assister à ce repas et aussi, il y a une date limite d'inscription pour recevoir un cadeau surprise.

Mars-avril à confirmer : dîner de cabane à sucre

7 mai 2024 : Assemblée générale et fermeture pour la saison estivale

Bonne fête pour les personnes nées en janvier, février et mars prochain.
Des bisous virtuels à vous!



Prompte guérison à nos membres affectés par la maladie.
Vives sympathies à celles et ceux qui ont perdu un être cher.
Nos pensées vont vers la famille de Liette Corbin, décédée le 3 janvier dernier.

Francine Vendette,



Conseil 2023-2024

Francine Vendette, présidente et secrétaire 450-559-6240

Louise Lespérance, vice-présidente 450-839-3416

Francine Héту, trésorière 450-839-6708

Nicole Guillemette, administratrice 450-271-7497

Bertrand Riopel, administrateur 450-839-3027

COMITÉ DE BÉNÉVOLES

Louise Sigouin et Michel Lachance

Suivez-nous sur Facebook :
FADOQ Saint-Esprit

@ : clubfadoq.saint.esprit@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU



LA BIBLIOTHÈQUE C'EST :

- **GRATUIT** pour tous les citoyens de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest
- Jusqu'à **5** livres/documents pour **3** semaines, renouvelables
- L'**accès** à des albums, BD, romans, documentaires, biographies, revues **ET JEUX DE SOCIÉTÉ**
- L'accès **WI-FI** gratuit
- L'accès au site **biblietcie.ca**
- Une multitude d'autres services à découvrir
- **BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS**



Heures d'ouverture

Mardi	9 h	à 17 h 30
Mercredi	12 h 30	à 17 h 30
Judi	12 h 30	à 17 h 30
Vendredi	12 h 30	à 19 h
Samedi	10 h	à 14 h

N'oubliez pas que nous avons le service de la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, pour remettre plus rapidement les livres en circulation.

Martine Parent et les bénévoles de la Bibliothèque Alice-Parizeau



45 des Écoles, Saint-Esprit, J0K 2L0



biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca



450-831-2274

LES BIENFAITS DE LA LECTURE

1 – La lecture diminue le stress

Une étude anglaise a comparé diverses méthodes pour diminuer le niveau de stress d'un ensemble de participants. Lecture, promenade, écoute de musique, tasse de thé (eh oui, c'était une étude anglaise !), et devinez quoi ? C'est la lecture qui a remporté le test ! Ces chercheurs ont montré que 6 minutes de lecture suffisaient pour diminuer le stress de 68%. Pas mal, n'est-ce pas ? Durant la lecture, notre fréquence cardiaque diminue, nos muscles se détendent, et notre esprit est immergé dans le moment présent. Presque un état de méditation !

2 – La lecture ouvre notre horizon et enrichit notre univers intérieur

Je ne sais pas si vous avez aussi fait cette expérience, mais lorsque je referme certains livres, j'ai l'impression d'être un peu plus « riche ». Riche non pas dans le sens financier du terme, mais riche de connaissances, riche d'un nouveau savoir, riche de nouvelles expériences. Ce nouveau savoir, qui nous rend un peu plus « complets », peut être factuel, mais il est également émotionnel, parfois même spirituel. J'en sais un peu plus sur le monde, un peu plus sur moi-même, et par conséquent, je peux mieux me comprendre et comprendre les autres.

Parfois, le livre peut agir comme un déclencheur de prise de conscience. Que ce soit un livre documentaire ou un récit de fiction, il peut soudain nous éclairer sur notre propre situation, nous permettre de mettre des mots sur un vécu ou une émotion et nous aider à aller de l'avant.



3 – La lecture augmente notre empathie

Plusieurs études scientifiques ont montré que la lecture améliore ce qu'on appelle la théorie de l'esprit. Il s'agit, pour l'expliquer simplement, de notre capacité à comprendre les états mentaux des autres, à interpréter, prédire et anticiper leurs comportements. C'est une aptitude clé dans nos relations sociales qui nous permet de bien fonctionner avec les autres. Même lorsque la personne n'exprime rien à l'extérieur, nous sommes capables de déduire la manière dont elle se sent, mentalement ou émotionnellement, et d'agir en conséquence. Cette capacité est aussi appelée empathie, c'est-à-dire la possibilité de se mettre à la place de l'autre.

Ce que les études ont montré, c'est que la lecture de romans de fiction littéraire améliorerait cette compétence. En nous mettant face à des personnages fictifs complexes, le récit nous oblige à essayer de les comprendre, mettant en marche des processus cognitifs similaires aux interactions réelles. Le récit de fiction joue donc un peu le rôle de réalité virtuelle où nous pourrions exercer nos aptitudes sociales !

Maintenant que vous connaissez les bienfaits de la lecture, lisez en conscience en formulant vos intentions : « Je lis pour m'aider à retrouver du temps avec moi-même », « Je lis pour m'aider à diminuer mon niveau de stress trop élevé », « Je lis pour mieux comprendre cette émotion récurrente qui me bloque », etc.

Faites de votre lecture un véritable moment de « thérapie » pour votre être !



CLUB DE LECTURE
pour adultes

Tous les 3^e mercredi du mois.

Notre thème : **Un nouvel auteur à découvrir**

Si cela vous intéresse, contactez la bibliothèque
(450-831-2274) pour avoir toutes les informations.

Prochaine rencontre mercredi le **le 21 février 2024 à 19 h.**



CLUB-ECO (places toujours disponibles)

Pour discuter et échanger sur tous les aspects de l'éco-responsabilité. Nous aborderons, au fil des rencontres des sujets variés : zéro-gaspillage et zéro-déchet, des trucs et des recettes de produits maison, les bonnes adresses et l'achat local, etc.

Nos réunions se tiennent le 2^e mercredi de chaque mois et vous pouvez vous joindre à nous quand vous le voulez.

Mercredi 14 février de 19 à 21h30 : Échange sur le thème du troc.

Mercredi le 13 mars de 19 à 21h30 : Atelier sur les épices et la récupération.

CENTRE DE RECYCLAGE

Nous avons installé, dans l'entrée de la bibliothèque, un centre de recyclage où vous pouvez déposer vos vieilles piles, vos crayons et marqueurs qui n'écrivent plus, vos attaches à pain et vos bouchons de liège. Nous prenons aussi les cartouches d'encre à imprimante.



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT



VENEZ JASER AVEC NOS AÎNÉS

(Animation, partage, accueil de ressources, musique, chant, danse)

PROCHAINS THÈMES DE DISCUSSION

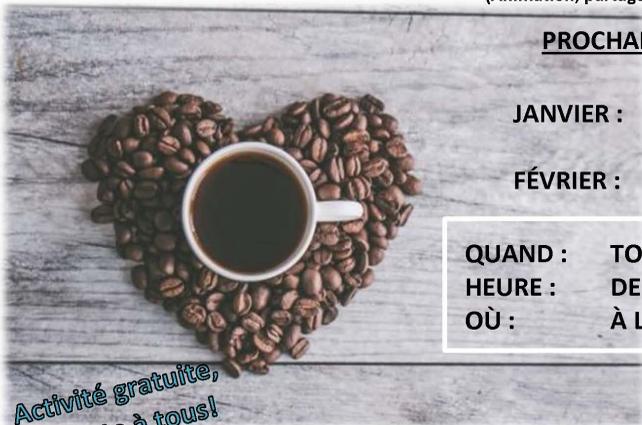
JANVIER : Comment s'adapter au froid

FÉVRIER : Comment dire JE T'AIME

QUAND : TOUS LES JEUDIS

HEURE : DE 13 H À 16 H

OÙ : À LA MAIRIE (21 rue Principale)



Activité gratuite,
ouverte à tous!

Shesose

Conférence du 26 janvier 2024

Vous êtes tous conviés à notre conférence du 26 janvier présenté par Christian Dufresne. Au sous-sol de notre église, à 19 h 30. Il traitera de la conception de coussins fleuris intérieurs et extérieurs, avec géotextile, pour le sol et les murs. Comme l'an dernier, la conférence prendra la forme d'atelier où le conférencier invité nous montrera comment réaliser ces œuvres.

Conférence du 23 février 2024

Lors de cette conférence qui se tiendra au sous-sol de l'église à 19 h 30, notre conférencier invité, M. Jean-Philippe Laliberté, abordera La culture des hydrangées et des plantes à sol acide. Nous vous attendons en grand nombre. Quoi de mieux pour nourrir l'espérance du printemps que d'entendre parler de fleurs.

Les conférences sont gratuites pour les membres et 5\$ pour les visiteurs.

INITIATION INFORMATIQUE (TABLETTE OU CELLULAIRE ANDROÏD)



ENTRE 16 ET 18 SEMAINES

LES JEUDIS DE 9 H À 12 H

À LA BIBLIOTHÈQUE

GRATUIT!

**PRÉREQUIS : AVOIR UN ORDINATEUR PORTABLE OU UNE
TABLETTE POUR LE COURS**

INFORMATION ET INSCRIPTION :
MARTINE À LA BIBLIOTHÈQUE, AU 450-831-2274 OU
BIBLIO125@RESEAU.BIBLIOCQLM.QC.CA

Activités spéciales à la bibliothèque lors du tournoi de ballon sur glace 26, 27 et 28 janvier

Viens te réchauffer, t'amuser ou simplement siroter un bon chocolat chaud à la bibliothèque

Vendredi 26 janvier 18 h 15	Samedi 27 janvier 13 h	Dimanche 28 janvier 13 h
Activité de dessin biblio avec code de couleurs	Création d'un calepin avec du matériel récupéré	Chasse biblio Surprises à gagner
Pour tous sans réservation	Inscription nécessaire au 450-831-2274	Inscription nécessaire au 450-831-2274

Informations générales

La maison des jeunes est ouverte aux 12 à 17 ans. 66 rue Montcalm.
Programmation régulière : Lundi au vendredi de 17 h à 21 h

Activités régulières : Billard/Babyfoot; Console Switch/Wii;
Jeux de société; Et plus!

Pour nous rejoindre : 438-377-4201 / 450-839-7227
mdjsaintesprit@gmail.com
Facebook et Instagram : Mdj Saint-Esprit

Sorties Relâche 2024



MATHA
SUPER GLISSADES

Les fiches d'inscriptions sont disponibles à la MDJ.
*Activités pour les membres jeunes seulement.

Invitation spéciale 10 ans et +

Tu es âgé de 10 ou 11 ans et tu souhaites
visiter et profiter du milieu de vie ?
Voici ta chance de venir nous voir!

Vendredi le 8 mars

16h à 19h



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<h1>Février</h1>				
		<h1>2024</h1>	01 ACTIVITÉ CULINAIRE 	02 Soirée jeu <i>Monopoly</i> 
05  Badminton (+) 	06  Karaoke (+) 	07 	08  Brico	09 Journée nationale de la <i>pizza</i> 
12  Badminton (+) <i>Persévérance</i> 	13 Atelier Chocolat 	Souper <i>St-Valentin</i> 		15 Soirée Film 
19  Badminton (+) 	20  Peinture sur roche	21  QUIZ 	22	23 Tournois 
26  Badminton	27 <i>Cocooning</i>  	28 Alter-Ado	29 Just Dance 	

Semaine de prévention : 4 au 10 février 2024



-  Téléphone
1 866 APPELLE (277-3553)
-  Texto
535353
-  Clavardage
suicide.ca

La MDJ tiendra quelques activités/ateliers afin de permettre les échanges et avoir une meilleure compréhension sur le sujet.



Aire de glisse libre

L'aire de glisse libre, située en haut du terrain de balle, revient cette année!

N'oubliez pas que la supervision des parents est fortement recommandée pour les enfants de moins de 12 ans et obligatoire pour les enfants de 6 ans et moins.

En tout temps, il est préférable de pratiquer cette activité en présence d'une autre personne.

Merci de votre compréhension et soyez prudent.

PATINOIRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Selon la température, la patinoire devrait être ouverte d'ici peu. Suivez notre page Facebook pour l'ouverture éventuelle.

Heures d'ouverture

TOUS LES SOIRS 18 h à 22 h

FIN DE SEMAINE

10 h à 12 h

13 h à 17 h

18 h 30 à 22 h

Pour les vacances de Noël et la semaine de relâche et si bien sûr la température le permet, la patinoire sera ouverte selon l'horaire de fin de semaine.

Tournoi de ballon-balai

À l'école Dominique-Savio
(patinoire extérieure)

Fin de semaine du

26-27-28 janvier 2024

VENEZ ENCOURAGER LES JOUEURS

EN GRAND NOMBRE !!

Bar & collation sur place

Surveillez la page Facebook et le site web de la Municipalité pour connaître les horaires!



NOUVEAUTÉ!

Cours de danse en ligne Ouvert à tous!

TOUS LES VENDREDIS (DÈS LE 2 FÉVRIER)

DE 10 H À 11 H 15

AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE DE SAINT-ESPRIT

COÛT: 10\$ / COURS

(à payer le jour même, sur place)

Pourquoi danser?

Réduire sa tension artérielle, garder une bonne santé, assurer un meilleur sommeil, prévenir l'ostéoporose, combattre la dépression, gérer le stress, solidifier les os, briser l'isolement, améliorer sa coordination et son équilibre, donner de l'énergie, aider à préserver sa mémoire et plus encore!

**Inscription: Sylvie Pellerin-Ferland au 450-439-2697
ou loisirs@saint-esprit.ca**

Les collectifs 2024

Janvier

23	30
	

Février

06	13	20	27
	 		

- Lors des journées de tempête ou de chute de neige, il est fortement recommandé de mettre son bac roulant en bordure de rue le matin même avant 7 h et non la veille au soir. Ainsi, les risques que le bac soit enseveli ou gelé sont minimisés, ce qui réduit le risque de bris au niveau des roues et des essieux.
- Lors des journées où des opérations de déneigement sont possibles, il est recommandé de ne pas mettre son bac trop près de la route afin d'éviter que celui-ci ne subisse les impacts provenant des déneigeuses. Les bacs renversés ne peuvent malheureusement être collectés par les chauffeurs.
- Également, le bac ne doit en aucun cas être placé derrière un banc de neige ou tout autre obstacle où la pince mécanique des camions ne pourrait y avoir accès.
- Nous tenons à rappeler qu'il est obligatoire que les roues des bacs soient orientées vers la maison; il s'agit d'ailleurs d'une instruction d'utilisation du fabricant pour en assurer son opération.



• Principalement en temps froid, les matières résiduelles deviennent gelées et viennent frapper durement sur les couvercles des bacs lorsque le bac est orienté à l'envers. Tous les bris de couvercle surviennent généralement de cette façon. En plus de ne pas être couvert par les garanties, le bac pourrait donc ne pas être collecté.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Dès le 1^{er} janvier 2024

On vous assiste dans la gestion de vos matières résiduelles !

- Votre bac n'a pas été ramassé ?
- Vous souhaitez nous faire part d'un bris ?
- Vous avez une grande famille et désirez un bac additionnel ?
- Vous avez des questions concernant la collecte de vos matières résiduelles (déchets, recyclage ou compostage) ?

Municipalités desservies

- Saint-Alexis
- Saint-Esprit
- Saint-Jacques
- Sainte-Marie-Salomé
- Saint-Roch-de-l'Achigan
- Saint-Roch Ouest
- Saint-Lin-Laurentides
- Saint-Calixte
- Sainte-Julienne
- Saint-Liguori

Notre équipe sera ravie de répondre à vos questions et/ou requêtes !

450 831-2182, poste 7045
gmr@mrcmontcalm.com

Nos heures de service sont
du lundi au jeudi de 8h à 16h30
et le vendredi de 8h à midi





Bac supplémentaire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, de nouvelles vignettes pour les résidus domestiques -bac excédentaire- sont disponibles au bureau municipal.

En vertu du contrat, l'entrepreneur, la firme EBI environnement, a l'obligation de ne ramasser, lors de la collecte des déchets, qu'un seul bac roulant pour chacune des unités d'occupation résidentielle.

Ce changement s'applique uniquement à l'usage des bacs à ordures.

Si toutefois, pour une raison quelconque, vous désirez avoir plus d'un bac à ordures, il sera possible pour vous de demander à la municipalité une vignette autocollante, valide pour un an, qui indique au chauffeur qu'il doit ramasser plus d'un bac à cette adresse. Le coût de l'étiquette pour l'année 2024 est **gratuite** pour la première et **125 \$ pour les suivantes.**

- Il sera important d'apposer le collant en façade du bac, du côté opposé aux roues, sinon il ne sera pas visible par le chauffeur et le bac ne sera pas collecté. En plus d'être visible, cela fera en sorte que les roues seront correctement orientées et évitera ainsi des bris à l'essieu et au couvercle;
- Les collants devront uniquement être apposés sur des bacs à déchets admissibles, c'est-à-dire gris, vert ou noir et sans aucune peinture;
- L'étiquette sera obligatoire même si le bac supplémentaire n'est utilisé qu'une seule fois par année.

Pour avoir un autocollant supplémentaire, vous devez vous présenter à la mairie durant les heures d'ouverture.

Merci de votre compréhension.